067-200094332-20221020-0000004978-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/10/2022 Retour Préfecture : 26/10/2022 Date de publication: 27/10/2022



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-9-11-2 **Séance du** jeudi 20 octobre 2022

CPER 2015-2022 - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG -REOUALIFICATION DE L'A35 - CONVENTION PARTICULIÈRE DE FINANCEMENT D'ÉTUDES TECHNIQUES ET DES PREMIERS TRAVAUX

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel procuration à BEHA Nicole BOHN Patricia procuration à MUNCK Marc COUCHOT Alain procuration à PAGLIARULO Karine DIETRICH Martine procuration à HEMEDINGER Yves DREXLER Sabine procuration à JANDER Nicolas ELMLINGER Carole procuration à KLEITZ Francis GRAEF-ECKERT Catherine procuration à BIHL Pierre JEANPERT Chantal procuration à MEYER Philippe JENN Fatima procuration à DILIGENT Danielle HELDERLE Emilie procuration à VALLAT Marie-France HOULNE Monique procuration à BIERRY Frédéric KAMMERER Joseph procuration à BUFFA Jean-Claude KLINKERT Brigitte procuration à MILLION Lara KOBRYN Florian procuration à QUINTALLET Ludivine KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor LARONZE Fleur procuration à FREMONT Damien MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas MARTIN Monique procuration à CLAUSS Robin MULLER-BRONN Laurence procuration à RUCH Valérie RAPP Catherine procuration à KRIEGER Laurent

SCHULTZ Denis procuration à HOERLE Jean-Louis SCHELLENBERGER Raphaël procuration à LUTENBACH Annick SITZENSTUHL Charles procuration à HEINTZ Paul STRAUMANN Eric procuration à MAURER Jean-Philippe WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane ZELLER Thomas procuration à SCHMIDIGER Pascale

ABSENTS:

DEBES Vincent, ERBS André, FUCHS Bruno, MULLER Lucien, ZAEGEL Sébastien*

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-7-1 du 28 mars 2022 relative au Budget Primitif 2022 Réseaux et mobilités,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-8-2 du 20 juin 2022 relative à la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Contre la voracité de Vinci, garantir un accès gratuit au centre-ville de Strasbourg » déposé le 19 octobre 2022 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire », 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE;
- Approuve les termes de la convention particulière de financement d'études techniques et des premiers travaux relatifs à l'opération de requalification de l'A35 dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2022, à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat et la Région Grand Est, jointe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Les crédits nécessaires à cette opération d'un montant de 733 333 € HT sont prévus dans le cadre du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'opération P0750006, chapitre 204 – nature 2324 – fonction 844.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité